

3 et 4 juin 2017

## Le Morbihan en bref

OUËST FRANCE DU  
03 et 04 juin 2017

### Collecte exceptionnelle de feux de détresse périmés



La campagne de collecte de feux de détresse périmés dure jusqu'au 11 juin.

Une collecte exceptionnelle de feux de détresse périmés se déroulera dans les magasins d'accastillage, du 3 au 11 juin, dans toute la Bretagne.

Une bonne nouvelle pour les plaisanciers bretons : cette collecte organisée par l'Aper Pyro, avec le soutien de la Région, et l'Ademe, invite les détenteurs de feux à main, fumigènes et fusées parachutes à rapporter gratuitement leur stock périmé dans l'un des 122 magasins d'accastillage associés à l'initiative.

« Cette collecte est unique en Bretagne, précisent les organisateurs. Après le 11 juin, les feux de détresse périmés des plaisanciers ne seront repris que par les magasins d'accastillage (seuls points de dépôt possibles) et uniquement lors d'achat de produits neufs. »

Cette campagne est l'occasion de rappeler que ces produits, sensibles, sont composés de matériaux potentiellement dangereux ou instables

dans le temps, ce qui explique leur durée de vie limitée à 3 ans et leur acheminement nécessaire vers une filière adaptée. Ils ne doivent en aucun cas être éliminés avec les ordures ménagères ni déposés en déchetteries.

Liste des magasins d'accastillage participant : [www.aper-pyro.fr/operation-bretagne/](http://www.aper-pyro.fr/operation-bretagne/)